



LA FSU TERRITORIALE

SNUTER-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
contact@snuter-fsu.fr

Les Lilas, le vendredi 6 janvier 2023

M. Stanislas Guérini,
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris

M. Pap Ndiaye,
Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Mme Caroline Cayeux
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Objet : préavis de grève national le 17 janvier 2023

Messieurs les ministres, madame la ministre déléguée,

Alors que le gouvernement prévoit d'annoncer de prétendues revalorisations salariales pour les enseignant.e.s, en contrepartie de missions supplémentaires, toujours rien n'est prévu pour les personnels territoriaux travaillant dans les écoles et établissements scolaires et qui concourent au service public d'éducation.

ATSEM, agent.e.s techniques, ATTEE, animateurs et animatrices périscolaires voient leurs conditions de travail se dégrader continuellement en raison du manque d'effectifs, de l'alourdissement des tâches qui en découle et qui induit une perte du sens du travail. Majoritairement agents de catégorie C, ils subissent les conséquences des choix délétères des gouvernements successifs qui plutôt que de revaloriser le points d'indice, ont choisi de bloquer leur début carrière au niveau du Smic pendant 9 ans.

Il est urgent de reconnaître et de revaloriser ces métiers essentiels au service public d'éducation. C'est le bien-être de nos enfants qui est ici en jeu.

C'est pourquoi la FSU Territoriale se joint à la journée d'action du 17 janvier prévue dans l'Education nationale, afin de rendre visible la situation de ces personnels.

La FSU Territoriale revendique :

- Une meilleure prise en compte de la pénibilité de ces métiers, notamment dans le cadre des droits à retraite
- La prise en compte de la hauteur réelle de l'inflation pour revaloriser dès maintenant et dans l'avenir le point d'indice ;
- L'amélioration des grilles pour réduire les écarts salariaux entre femmes et hommes ;
- La requalification en catégorie B du cadre d'emplois des ATSEM ;



- Le recrutement massif, statutaire, d'agents-es techniques dans les écoles, collège et de lycée pour tenir compte de la pénibilité du travail et des besoins de remplacement ;
- La reconstruction des grilles de la filière animation pour déboucher des perspectives de carrière.

La FSU Territoriale réaffirme également son opposition à tout recul de l'âge de départ en retraite et à l'allongement de la durée de cotisation.

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour la journée du 17 janvier 2023 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre à l'ensemble des personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, messieurs les ministres, madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale

Le co-secrétaire général



Julien FONTE

